

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 9 février 2010 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Lise Paquette

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Monsieur Nicolas Léonard

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire, et Mme Chantale T. Renaud

M. Serge Mainville

Commissaires des circonscriptions 5 et 21 (en élection)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. André Byette, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

Me Alice Raynard, avocate au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 10.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

64-CC-2009-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1 Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions orales du public
4. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications et Service des ressources matérielles
 - 4.1 Règlement hors cour - Cogestal
5. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 5.1 Plan d'organisation scolaire – ville de Brossard
6. Questions orales du public
7. Parole aux commissaires
8. Parole aux commissaires représentant les parents
9. Ajournement ou clôture de la séance

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La présidente vérifie, auprès de la secrétaire générale, la procédure de convocation.

L'avis de convocation et l'ordre du jour en date du 29 janvier 2010 ont été remis aux commissaires et au directeur général et transmis à toutes les écoles et à tous les centres pour affichage dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

65-CC-2009-2010

RÈGLEMENT HORS COUR - COGESTAL

CONSIDÉRANT le litige entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Construction Cogestal inc.;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Construction Cogestal inc.;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

CONSIDÉRANT la proposition de transaction soumise au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse, il est recommandé d'approuver la transaction intervenue entre les deux parties;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Paquette :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin approuve la transaction entre Construction Cogestal inc. et la Commission scolaire Marie-Victorin telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

66-CC-2009-2010

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE – VILLE DE BROSSARD

CONSIDÉRANT la résolution 73-CC-2008-2009 adoptée par le Conseil des commissaires le 24 février 2009;

CONSIDÉRANT que, par cette résolution, le Conseil confiait notamment à la direction générale le mandat d'établir et d'analyser les différentes hypothèses de solution aux problèmes de surpopulation scolaire dans les écoles primaires de Brossard, en vue de soumettre à la consultation des conseils d'établissement concernés une recommandation, et ce, afin de compléter le plan d'organisation scolaire 2009-2014;

CONSIDÉRANT que la nouvelle capacité d'accueil s'appliquera dès l'année scolaire 2010-2011 aux écoles primaires de Brossard;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2009, trois hypothèses ont été lancées en consultation auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT que la période de consultation s'est déroulée du 9 novembre 2009 au 20 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que les instances consultées ont eu l'occasion de faire valoir leur position et ont pu déposer des avis écrits;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le Conseil des commissaires au terme de la consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Roy :

1° **QUE** le Conseil des commissaires retienne l'hypothèse A, parmi les trois hypothèses soumises à la consultation, telle que modifiée comme suit :

- de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2012, l'acte d'établissement de l'école Charles-Bruneau afin d'y annexer l'immeuble 864096 sis au 5095, rue Aurèle, dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20 h 55.

Présidente

Secrétaire générale